

## PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

Paris, le 25 décembre 2022

### Communiqué de presse de la procureure de la République

Faisant suite au communiqué du vendredi 23 décembre 2022 au sujet des faits survenus dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, ce communiqué intervient après la levée hier soir de la garde à vue du mis en cause, pour incompatibilité de son état de santé avec la mesure.

Les investigations révèlent à ce stade qu'armé d'un pistolet automatique COLT 45 de calibre 11-43 et porteur de nombreuses munitions, le mis en cause, un homme de 69 ans, a ouvert le feu successivement sur une femme et deux hommes présents devant le centre culturel kurde situé 16 rue d'Enghien. Deux sont décédés sur le coup. La troisième victime est décédée après s'être réfugiée dans un restaurant kurde situé de l'autre côté de la rue. Le mis en cause a poursuivi sa progression jusqu'au coiffeur-barbier situé au n°7 de la même rue, où il a blessé trois hommes par balles. Maîtrisé et désarmé par l'une des victimes, il a été interpellé à 11h40 en possession de son arme, de quatre chargeurs contenant au total 14 munitions, d'une boîte de 25 munitions, et d'une sacoche contenant un gant.

L'homme a été immédiatement placé en garde à vue, la mesure a été prolongée samedi 24 décembre 2022 à 11h40 des chefs d'assassinats, tentatives d'assassinat, violences avec arme et infractions à la législation sur les armes, l'ensemble de ces infractions étant commis en raison de l'appartenance, vraie ou supposée, des victimes à une prétendue race, une ethnie, une nation ou une religion déterminée. Elle a été levée le même jour à 18h15, lors du transfert du mis en cause à l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de police.

Cinq des six victimes sont de nationalité turque, la sixième est de nationalité française. Les trois victimes blessées sont désormais hors de danger. Deux d'entre elles, encore hospitalisées, sont blessées à la cuisse et ont vu leur incapacité totale de travail (ITT) provisoirement fixée à 30 jours. La 3<sup>ème</sup> victime blessée est sortie de l'hôpital et son ITT n'a pu être évaluée à ce stade. Les trois victimes décédées ont fait l'objet d'une autopsie le 24 décembre 2022 ayant confirmé le décès par arme à feu.

Vivant depuis au domicile de ses parents, le mis en cause est décrit par son entourage, auditionné dans le cadre de l'enquête, comme dépressif, taiseux, et solitaire. Ses proches font état d'un changement radical de comportement à la suite d'un cambriolage dont il a été victime. Personne ne lui connaît d'intérêt particulier pour la situation des kurdes.

La perquisition réalisée au domicile des parents a amené la découverte d'un ordinateur et d'un smartphone. Leur exploitation, y compris par la voie de réquisitions téléphoniques, n'a rien révélé à ce stade. La documentation saisie à cette occasion n'est pas révélatrice d'un quelconque lien avec une idéologie extrémiste.

Sur les faits, le mis en cause indique au cours de ses auditions avoir été victime d'un cambriolage à son domicile en 2016, évènement qu'il identifie comme déclencheur d'une « haine des étrangers devenue complètement pathologique ». Se décrivant « dépressif » et « suicidaire », il précise : « mais avant de me suicider, j'ai toujours eu envie d'assassiner des migrants, des étrangers, depuis ce cambriolage ».

Sur le déroulement de la journée du 23 décembre 2022, il explique s'être d'abord rendu tôt le matin à Saint-Denis (93), muni de son arme et de ses munitions pour commettre des meurtres sur des personnes étrangères. Sur place, il renonce finalement à passer à l'acte, compte tenu du peu de monde présent et en raison de sa tenue vestimentaire l'empêchant de recharger son arme facilement. Il rentre au domicile parental et décide ensuite de se rendre à pieds rue d'Enghien où il sait que se trouve le centre kurde connaissant ce quartier, proche du domicile de ses parents. Indiquant en vouloir « à tous les migrants », il explique s'en être pris à des victimes qu'il ne connaissait pas, précisant en vouloir aux kurdes pour avoir « constitué des prisonniers lors de leur combat contre DAESH au lieu de les tuer ». Il indique ne pas avoir fixé à l'avance le nombre de victimes mais avoir eu l'intention d'utiliser toutes les munitions et de se suicider avec la dernière balle.

Cette relation des faits est corroborée par la découverte d'un ticket relatif à un trajet depuis Saint-Denis à 6h50, et par le début de l'exploitation des images de vidéo-protection.

Il indique que son seul regret est de n'avoir pas pu se suicider, ajoutant s'être toujours dit que s'il se suicidait un jour, il « emporterait des ennemis dans la tombe » précisant que par « ennemis », il entendait « tous les étrangers non européens ».

Sur la détention de son arme, il indique l'avoir acquise 4 ans auparavant auprès d'un membre du club de tir auquel il appartenait à l'époque et aujourd'hui décédé. Il affirme ne s'en être jamais servi auparavant et l'avoir dissimulée au domicile de ses parents qui en ignoraient l'existence.

L'enquête se poursuit afin de préciser encore le déroulement des faits, les motivations du mis en cause, les circonstances d'entrée en possession de l'arme et des munitions, de recueillir les déclarations des témoins, des victimes blessées et des proches des victimes décédées, et d'approfondir les éléments de personnalité du mis en cause ainsi que son environnement.

A cette heure, le mis en cause reste hospitalisé à l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de police.

La procureure de la République  
Laure BECCUAU

Contact presse :  
01 44 32 68 10  
[scom.parquet.tj-paris@justice.fr](mailto:scom.parquet.tj-paris@justice.fr)